

Chers Adhérents bonjour,

Nous espérons que vous avez tous passé de bonnes vacances et que vous en avez bien profité.

Nous tenions déjà à vous remercier pour votre/vos inscriptions, du soutien et de la confiance que vous nous témoignez.

Cette nouvelle saison 2021-2022 comme vous le savez sans doute déjà, sera de nouveau un peu bousculée dans son organisation, **avec la mise en place pour cette rentrée du pass sanitaire dès le lundi 20 septembre.**

C'est pourquoi, nous vous demandons de lire très attentivement les paragraphes ci-dessous, puisqu'ils concernent les modalités du pass sanitaire et de la délivrance de votre carte d'adhésion au club pour l'accès à la piscine.

### **CARTE D'ADHESION NANTES NATATION**

Pour obtenir votre carte d'adhésion au club vous devrez :

1. **Si vous êtes majeur**, présenter un justificatif d'un schéma de vaccination complet OU un justificatif d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 heures à partir de l'heure du test réalisé OU un justificatif d'un certificat de rétablissement au COVID valable entre 11 jours et 6 mois.

Celles et ceux présentant un schéma vaccinal complet, il sera indiqué sur la carte d'adhésion la mention « PASS SANITAIRE VALIDE » et n'auront donc plus l'obligation de présenter leur pass sanitaire au personnel d'accueil de la piscine. En revanche, pour les autres, aucune mention ne sera indiquée sur la carte ce qui impliquera que vous devrez présenter à chaque cours, votre justificatif de test PCR ou antigénique ou certificat de rétablissement. Dès lors que vous aurez votre schéma vaccinal complet, il vous suffira alors de nous rapporter votre carte et nous y mettrons le cachet de la mention « pass sanitaire valide ».

2. **Si vous êtes mineur de moins de 12 ans**, pas de justificatif à fournir pour l'obtention de la carte. En revanche, le personnel d'accueil de la piscine serait susceptible de vous demander une pièce d'identité. Par contre le parent accompagnant l'enfant devra lui, présenter son pass sanitaire.
3. **Pour les mineurs de 12 à 17 ans ayant déjà leur pass sanitaire**, la carte vous sera remise sur présentation de celui-ci et portera la mention « pass sanitaire valide ». Vous aurez donc juste la carte Nantes Natation à présenter à la piscine.  
**Pour celles et ceux qui n'ont pas leur pass sanitaire**, la carte vous sera remise sans justificatif mais ne portera pas la mention « pass sanitaire valide » puisque celui-ci sera obligatoire dès le 30 septembre. **A partir de cette date**, vous aurez donc l'obligation de présenter avec votre carte Nantes Natation, un test PCR ou antigénique à chaque cours. Dès lors que vous aurez un schéma vaccinal complet, il vous suffira de nous rapporter votre carte et le justificatif de celui ci et nous y apposerons la mention « pass sanitaire valide ».
4. **Votre carte vous sera délivrée aux conditions ci-dessus et sera à retirer obligatoirement à nos bureaux 13 Chaussée de la Madeleine à Nantes (en face arrêt tram Hôtel Dieu) aux jours et horaires ci-dessous. Il n'y aura pas d'envoi courrier.**

**Du lundi 13 au jeudi 16 septembre de 10h à 21h sans interruption**

**Le vendredi 17 septembre de 14h à 21h**

**Le samedi 18 septembre de 9h à 13h**

Attention ! Pour les dossiers incomplets, vous devrez obligatoirement rapporter la ou les pièces manquantes pour obtenir votre carte.

**La carte d'adhésion sera obligatoire dès le lundi 20 septembre pour accéder à la piscine.**

## **PASS SANITAIRE ET ACCES PISCINE**

Il sera obligatoire pour récupérer votre carte d'adhésion au club et pour accéder à la piscine dès la reprise des cours le lundi 20 septembre.

Les adhérents portant la mention « pass sanitaire valide » sur leur carte n'auront pas l'obligation de présenter celui-ci au personnel d'accueil de la piscine à chaque cours. Seule la carte sera à présenter.

Les adhérents majeurs qui n'auront pas justifié d'un schéma vaccinal complet, auront l'obligation de présenter à chaque cours leur justificatif comme mentionné ci-dessus dès la reprise des cours le 20 septembre.

Les enfants mineurs de 12 à 17 ans auront l'obligation dès le 30 septembre de présenter un pass sanitaire.

Les adultes accompagnateurs pour les enfants de moins de 10 ans auront l'obligation de présenter un pass sanitaire au personnel d'accueil de la piscine. Passé cet âge, les parents ne seront pas autorisés à venir au bord des bassins comme lors de la rentrée dernière. La limite d'âge est fixée à 10 ans.

Il sera toléré la présence d'un parent pour les enfants mineurs jusqu'à la fin du mois de septembre afin que les uns et autres puissent prendre des points de repères dans les établissements.

Chers Adhérents, nous espérons sincèrement que vous prendrez la pleine mesure de ces informations et que vous mettrez tout en œuvre pour l'application de celles-ci. Nous sommes conscients des contraintes que cela imposent mais si nous ne voulons pas, à nouveau, de fermetures de piscines, nous devons absolument agir les uns et les autres.

Nous restons à votre écoute si vous le souhaitez et pour toute question n'hésitez pas à consulter notre site internet [www.nantes-natation.fr](http://www.nantes-natation.fr) ou à nous envoyer un mail à [secretariat@nantes-natation.fr](mailto:secretariat@nantes-natation.fr)

Toute l'équipe de Nantes Natation vous souhaite à toutes et à tous, une excellente année sportive.

Bien sportivement.

Le Président David VAN ACKER